

INSCRIPTION 2016/2017 EN CUMULATIF - 1^{ère} ANNEE DE LICENCE

Elèves inscrits en Première année de CPGE scientifique

Connectez-vous entre le 15 octobre et le 15 décembre 2016
sur La page d'accueil du site de l'UPMC : www.upmc.fr
Rubrique : Actualités/Inscription des Cumulatifs 2016/2017



L'inscription se fait exclusivement en ligne
II EST INUTILE DE SE DEPLACER



Sitôt votre saisie terminée, transmettez l'ensemble de votre dossier, accompagné des pièces demandées à l'adresse suivante :

Scolarité SGFI
ATRIUM Pièce J07
Case courrier 1214
4, place Jussieu
75252 Paris cedex05

- ② Votre carte d'étudiant(e) vous sera adressée par voie postale, **au cours du mois de janvier 2017**, par la scolarité SGFI.
- ② Suite à une réforme ministérielle, le montant des droits d'inscription est désormais national et fixé pour l'année 2016/2017 à 189.10 €. Les étudiants boursiers devront payer 5.10 € sur présentation des justificatifs.

Lisez attentivement les modalités d'accueil des cumulatifs accessibles depuis le site internet de l'UPMC: www.upmc.fr

Pour tout renseignement : scolariteL1@upmc.fr
(La scolarité du SGFI gère les inscriptions en cumulatif)

INSCRIPTION 2016/2017 EN CUMULATIF - 2^{ème} ANNEE DE LICENCE



Selon votre situation, les modalités à suivre sont différentes

1) Vous étiez étudiant inscrit à l'UPMC en 2015/2016 en qualité de Cumulatif 1^{ère} année

Connectez-vous entre le 15 octobre et le 15 décembre 2016
sur La page d'accueil du site de l'UPMC : www.upmc.fr
Rubrique : Actualités/Inscription des Cumulatifs 2016/2017

- ② Munissez-vous de votre numéro de dossier et de votre mot de passe, figurant sur votre carte papier 2015/2016.
- ② Sitôt votre saisie terminée, transmettez l'ensemble de votre dossier, accompagné des pièces demandées à l'adresse suivante :

Scolarité SGFI
ATRIUM Pièce J07
Case courrier 1214
4, place Jussieu
75252 Paris cedex05

- ② Vos certificats de scolarités vous seront adressés par voie postale, au cours du mois de janvier 2017 par la scolarité SGFI.
- ② Suite à une réforme ministérielle, le montant des droits d'inscription est désormais national et fixé pour l'année 2015/2016 à 189.10 €. Les étudiants boursiers devront payer 5.10 € sur présentation des justificatifs.

2) Vous n'étiez pas inscrit à l'UPMC en 2015/2016

Connectez-vous entre le 15 octobre et le 15 décembre 2016 sur La page d'accueil du site de l'UPMC : www.upmc.fr
Cliquez sur : « Deuxième année non inscrit en cumulatif à l'UPMC

Lisez attentivement les modalités d'accueil des cumulatifs accessibles depuis le site internet de l'UPMC: www.upmc.fr

Pour tout renseignement : scolariteL1@upmc.fr
(La scolarité du SGFI gère les inscriptions en cumulatif)